



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.05.2022

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le TRENTE MAI,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE **Adjoints**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL- J. DUBOIS- P. GINER– J.L. GIRAUD - J. HENSELE – E. MENUT - N. PIGAGLIO - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - A. MAGNIN MELOT (pouvoir à R. MARTEL TRIGANCE) – S. LAINE (pouvoir à G. BARRA) - A. RASKIN (pouvoir à C. BOUGE) - J. RAYNAUD (pouvoir à M. BODY)

Absents non excusés : M. MARTEAU - N. PERRICHON

VIREMENTS DE CRÉDITS DM n° 1 – BUDGET DE LA COMMUNE M14

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires pour maintenir le budget de la commune en équilibre afin de permettre la prise en compte :

- **En fonctionnement** en dépenses et en recettes :

Une augmentation de crédits de 264 € au R- 002 « résultat de fonctionnement reporté » et une diminution de recettes au R-7067 « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement ».

- **En investissement** en recettes et en dépenses :

Une augmentation de crédits de 3.800 € pour des dépenses D2152-87 de voirie et grosses réparations, opération 87 et une diminution des crédits au D020 « dépenses imprévues » à hauteur de 3.800 €.

La délibération visant à approuver les virements de crédits n° 1 au budget de la commune M14 est adoptée à l'unanimité.

ESPACE CULTURE / JEUNESSE – LOT 1 : GROS ŒUVRE – AVENANT 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement TZU et TPF ingénierie, le 24 septembre 2019 et informe que des travaux supplémentaires s'élèvent à 70.907,73 € HT, soit 13,38 % du montant du marché.

La délibération visant à valider l'avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte de la plus-value s'élevant à 70.907,73 € HT soit 13,38 % du montant du lot n°1 est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL REGIONAL PACA VOIE VERTE PIETONNE ET CYCLABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurisé, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 808 ml (tronçons 1 et 2), que le 3^{ème} tronçon sera réalisé dans la continuité de ce qui a été fait et mesurera 542 ml de long, l'estimatif des travaux à réaliser s'élève à 176.715 € HT.



La Région Sud met en exergue le développement économique des territoires traversés par les Véloroutes et notamment « l'EuroVélo 8-La Méditerranée à Vélo » et accompagne les porteurs de projet à hauteur de 50 % pour les sites propres avec un coût plafond de l'opération 400.000 €/km, soit un montant maximal de subvention de 200.000 €.

- Plan de financement :
- Conseil Régional PACA (50 % du montant des travaux) : 88.357,50 €
- Commune de Tourrettes : 88.357,50 €

La délibération visant à demander une subvention auprès de la Région PACA à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 88.357.50 € est adoptée à l'unanimité.

GIRATOIRE DE TIRE -BŒUF : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES TRAVAUX

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le giratoire Tire-Bœuf est géographiquement sur 2 communes Tourrettes et Callian et implique un investissement des 2 communes pour son embellissement.

Les travaux à porter par la commune de Tourrettes s'élèvent à 8.000 € TTC, le coût total s'élève à environ 23.000 € TTC. Que la commune avait prévu initialement un montant de 4.107,81 € TTC qu'il convient d'annuler et affecter 8.000 € TTC.

La délibération visant à rapporter la délibération du conseil municipal du n°2021-04-08/012 du 8 avril 2021 et à valider le montant des travaux à prendre en charge par la commune soit 8.000 € TTC est adoptée à l'unanimité.

ACM - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SEILLANS

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la commune de Seillans a sollicité Tourrettes pour accueillir les enfants de la commune de Seillans, scolarisés en maternelle, à l'ACM de Tourrettes durant la période du 11 au 29 juillet 2022.

La délibération visant à approuver la convention à passer avec la commune de Seillans pour l'accueil des enfants à l'ACM est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE SEILLANS PAR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE TOURRETTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Fayence a mis à la disposition la piscine municipale aux établissements scolaires mais cette année, la commune de Tourrettes va solliciter la commune de Seillans.

Il convient donc d'établir une convention entre la commune de Seillans et la commune de Tourrettes pour fixer les conditions d'utilisation pour les années 2022 - 2023 de début juin à début juillet.

La délibération visant signer la convention d'utilisation de la piscine de Seillans par l'école élémentaire de Tourrettes est adoptée à l'unanimité.

EXTENSION DU PARKING DU BOUDOURA NOMINATION DU COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération n° 2022-01-24/004 du 24 janvier 2022 a validé le lancement de l'étude de faisabilité du réaménagement de parking du Boudoura.

Le marché à procédure adaptée a été lancé, les missions vont commencer prochainement, il convient donc de prévoir un comité de pilotage.

Les élus suivants se sont manifestés et ont souhaité participer :
- Bernard MONTAGNE



- Nathalie PIGAGLIO
- Jean-Marie BAGNIS
- Jean-Louis GIRAUD
- Mireille BODY

La délibération visant approuver la création d'un comité de pilotage, présidé par M. le Maire, est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire précise au conseil municipal la nécessité de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Réussite au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe d'un agent, il a été décidé de nommer
Réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'un agent il a été décidé de nommer
Réorganisation du poste d'un agent à temps non complet, il a été décidé de le nommer à temps complet

Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 31 h 30
Suppression du poste d'adjoint technique à 35 h 00
Suppression du poste d'adjoint technique à 31 h 50

Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

La délibération visant approuver la modification du tableau des effectifs du personnel est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00

Affichage effectué le 31 mai 2022 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Tourrettes, le 31 mai 2022



Le Maire,

Camille BOUGE